



MISE EN GARDE

AUTORISATION DU PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

ATTENTION : dernière limite le 15 février
Après, paiement par chèque seulement



Sauf avis contraire, le prélèvement automatique s'il a été sollicité pour 2005-2006 est AUTOMATIQUEMENT RECONDUIT SANS AUTRE FORMALITE d'une année scolaire à l'autre.

INSTRUCTIONS POUR LE PAIEMENT FRACTIONNÉ DE LA COTISATION

- 1 - Remplir soigneusement l'autorisation de prélèvement automatique ci-dessous
- 2 - Joindre obligatoirement soit :

- un relevé d'identité bancaire (RIB)
- un relevé d'identité postal (RIP)

Ces documents vous seront remis gratuitement par votre établissement domiciliaire sur simple demande.

- 3 - Il y aura 3 prélèvements effectués, selon la date d'arrivée des documents au siège national.

- le 04 novembre
- le 04 février
- le 04 avril

Ce formulaire est réservé aux personnels qui ne relèvent pas du champ de syndicalisation du SNE-TAA arrêté par le congrès fédéral du 18 mai 2006. Il ne peut être utilisé, sauf cas exceptionnel par les enseignants du second degré.

SYNDICATS



Fédérés Unitailes

DEMANDE DE PRELEVEMENT

La présente demande est valable jusqu'à annulation de ma part à modifier en temps voulu au créancier.

NOM, PRÉNOMS, ET ADRESSE DU DEBITEUR		DESIGNATION DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER	
COMPTE A DEBITER Banque Guichet N° de compte clé		NOM ET ADRESSE DU CREANCIER SYNDICAT EFFICACITE INDEPENDANCE LAICITE 74 RUE DE LA FEDERATION 75015 PARIS	
Date :	Signature		

Les informations contenues dans la présente demande ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion et pourront donner lieu à l'exercice du droit individuel d'accès auprès du créancier à l'adresse ci-dessus, dans les conditions prévues par la délibération n° 80 du 1/4/80 de la Commission Informatique et Libertés.



AUTORISATION DE PRELEVEMENT

Numéro national d'émetteur

481224

J'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur du compte. Je réglerai le différentiel directement avec le créancier.

NOM, PRÉNOMS, ET ADRESSE DU DEBITEUR		NOM ET ADRESSE DU CREANCIER SYNDICAT EFFICACITE INDEPENDANCE LAICITE 74 RUE DE LA FEDERATION 75015 PARIS	
COMPTE A DEBITER Banque Guichet N° de compte clé		NOM ET ADRESSE DE L'ETABT TENEUR DU CPTA A DEBITER	
Date :	Signature		

ère de renvoyer cet imprimé à EIL, en y joignant obligatoirement un relevé d'identité bancaire (R.I.B.), Caisse d'épargne (R.I.C.E.)